



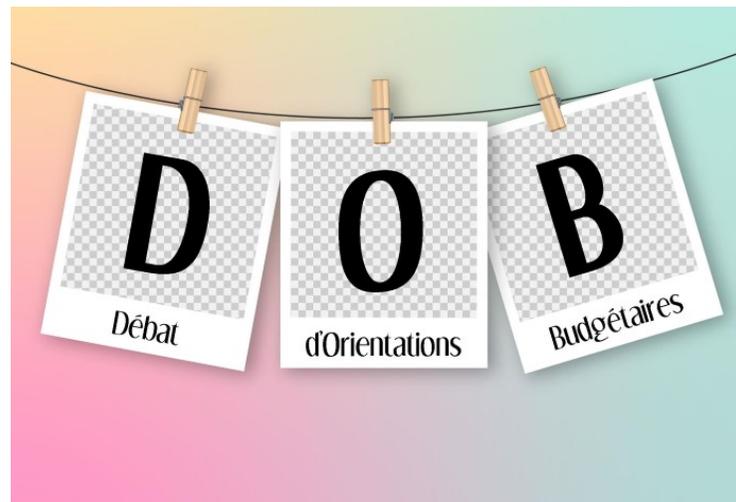
Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Conseil Municipal du 27 mars 2023



DOB 2023 - Préambule

- Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a pour objectif de fournir les éléments nécessaires à la connaissance de la situation financière de la commune au travers de l'exercice précédent et de permettre d'effectuer les choix nécessaires à l'élaboration des principales orientations de l'exercice 2023.
- Il vise donc à permettre à l'assemblée délibérante d'être informé de l'évolution de la situation financière de la commune et de débattre les orientations budgétaires et les engagements qui préfigureront les priorités du prochain budget.



Projet de la LOI DES FINANCES (PLF) 2023

volet Collectivités Territoriales



- Augmentation de la dotation générale de fonctionnement (DGF), bien que non-indexée sur l'inflation,
- Filet de sécurité 2023 sur les dépenses énergétiques,
- Mise en place du Fonds vert dans le but de soutenir les projets de transitions écologiques des Collectivités sur leur performance environnementale, les problématiques liées au climat ainsi que l'amélioration du cadre de vie.
- Suppression de la CVAE étalée sur deux ans pour les entreprises à compter de 2023,
- Suppression pour les 20% restants de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- Taxe sur les logements vacants et majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives d'habitation,
- Extinction de la participation de l'Etat au financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale.

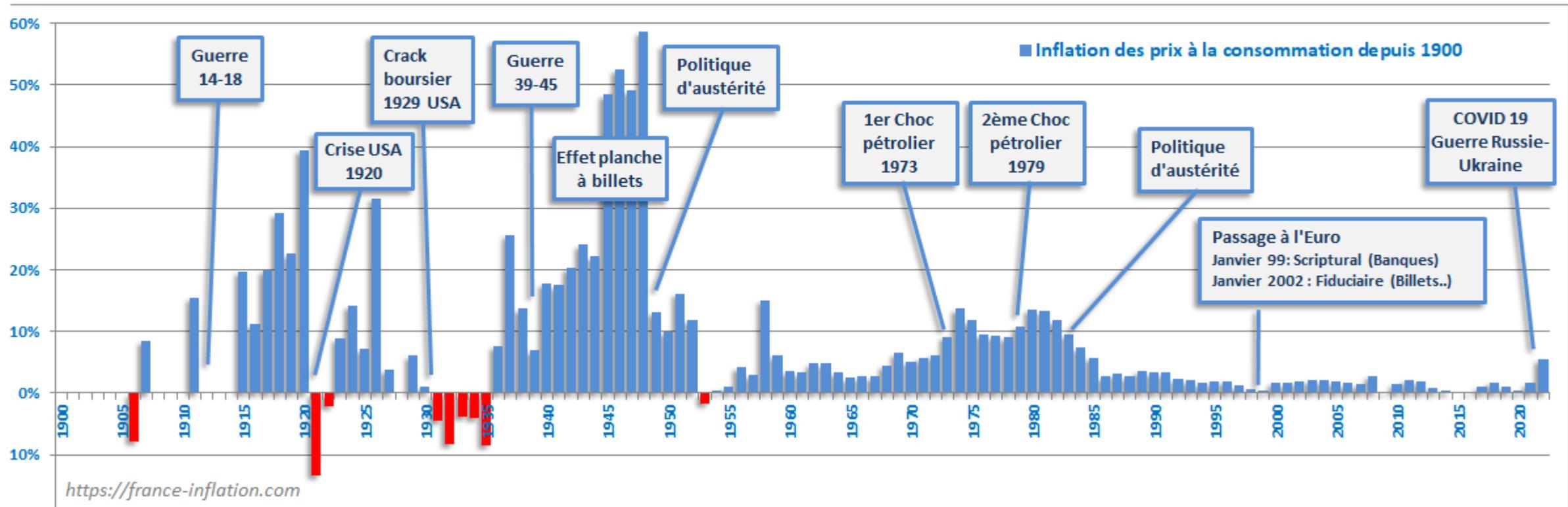
Données générales prévisionnelles 2023



- Augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2023: + 1,81% soit 11,27€ brut horaire,
- Charges patronales stables,
- Une hausse inédite de l'inflation pour 2023 depuis 40 ans : **+ 6,3 %** (d'après les estimations de l'INSEE),
- Augmentation du coût de réalisation des travaux (augmentation des matières premières...),
- Evolution des taux d'intérêts au niveau mondial et européen.

En effet plusieurs facteurs viendront impacter la réalisation du budget prévisionnel 2023,

Histoire de l'inflation en France depuis 1900



Analyse financière 2021 / 2022

Compte Administratif / Compte de Gestion 2021/2022

- Sur la base du Compte de gestion validé par le Centre des finances publiques et confirmé par le compte administratif, la situation financière de la commune au 31/12/2022 s'établit comme suit :

Résultat budget communal Exercice 2022				
		Section INVESTISSEMENT	Section FONCTIONNEMENT	TOTAL TTC
DÉPENSES	<i>Budgétisé</i>	516 367,29	612 094,03	1 128 461,32
	Réalisé	148 434,58	483 681,03	632 115,61
RECETTES	<i>Budgétisé</i>	516 367,29	612 094,03	1 128 461,32
	Réalisé	157 640,41	512 375,55	670 015,96
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
		+ 9 205,83	+ 28 694,52	+ 37 900,35

Analyse financière 2021 / 2022

Compte Administratif / Compte de Gestion 2021/2022

- Résultat de clôture 2022 après reprise des résultats de l'année précédente :

Résultat budget communal Exercice 2021			
	Section INVESTISSEMENT	Section FONCTIONNEMENT	TOTAL TTC
Résultat de clôture 2021	- 57 568,29	130 373,45	72 805,16
Résultat 2022	+ 9 205,83	+ 28 694,52	+ 37 900,35
Résultat de clôture 2022 <i>Avec report</i>	- 48 362,46	159 067,97	+ 110 705,51

- **Analyse rétrospective 2022 :**

Section de FONCTIONNEMENT

RECETTES Fonctionnement	Montant perçu	Répartition en %
74/ Dotations et compensations	215 200,42	42 %
73/ Impôts et taxes	156 728,75	30 %
70/ Produits des services (cantine, loyers...)	23 589,77	5 %
Autres produits divers (013+75+76+77)	116 856,61	23 %
TOTAL	512 375,55	100 %

Les dotations, Impôts et Taxes constituent 72 % des produits de fonctionnement.

- **Variation par rapport à 2021 :**

Section de FONCTIONNEMENT

RECETTES Fonctionnement	2021	2021	Variation en %
74/ Dotations et compensations	207 087,92	215 200,42	+ 3,92 %
73/ Impôts et taxes	143 161,30	156 728,75	+ 9,48 %
70/ Produits des services (cantine, loyers...) <small>COVID fermeture cantine</small>	29 373,20	23 589,77	- 19,69 %
Autres produits divers (013+75+76+77)	63 470,01	116 856,61	+ 84,11 %
TOTAL	443 092,43	512 375,55	+ 15,64 %

• 2021 / 2022 : Comparatif détaillé des contributions directes et des taxes diverses,

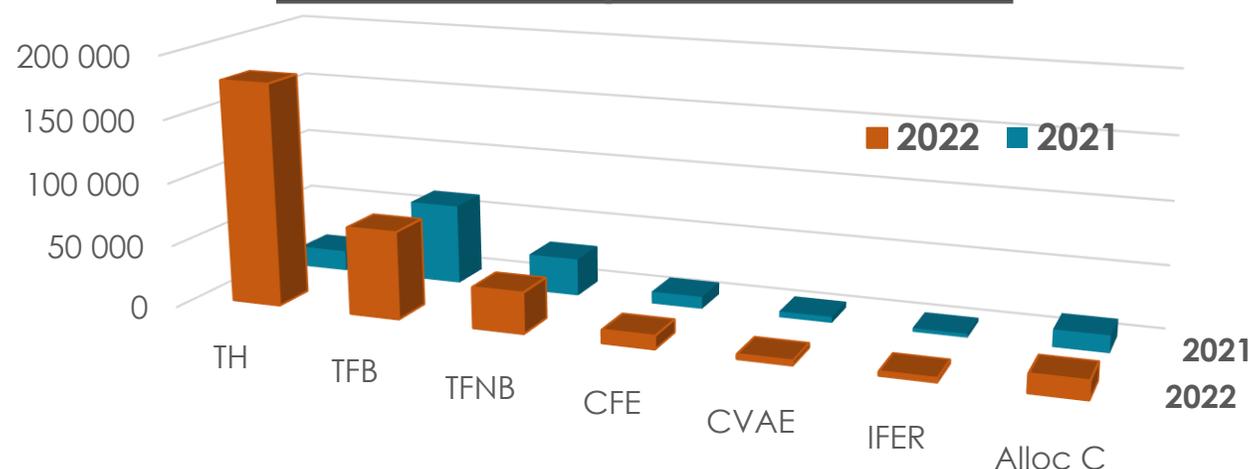
Contributions directes 2021

	Bases	Taux	Produit fiscal réel
TH	-	-	16 595
TFB	438 628	29,42	129 044
TFNB	60 294	49,88	30 078
CFE	83 362	17,20	9 787
CVAE	-	-	4 824
IFER	-	-	3 016
Alloc C	-	-	13 715

Contributions directes 2022

	Bases	Taux	Produit fiscal réel
TH	-	-	17 467 (Résidence Secondaire)
TFB	447 000	30,01	134 145
TFNB	62 400	50,88	31 749 + 661
CFE	58 800	17,54	10 314
CVAE	-	-	3 532
IFER	-	-	3 060
Alloc C	-	-	14 111

Evolutions du produit fiscal réel



Total 2021 : 207 059 - 24 472 (réversion FNGIR) - 64 535 (contrib coeff correcteur) = **118 052 €**

Total 2022 : 215 039 € - 24 472 (réversion FNGIR) - 64 597 (contrib coeff correcteur) = **125 970 €**

A noter que les contributions directes (impôts et taxes) représentent la seconde source de recettes de la commune à hauteur de 30 % des recettes de fonctionnement après les dotations. Le léger dynamisme des bases permet à la commune de dégager une très légère progression annuelle de son produit fiscal.

(Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) FNGIR. En 2022, une réversion de **24 472 €** a été appliquée pour notre commune comme chaque année mais également une réversion de **64 597 €** qui correspond à la **contribution du coefficient correcteur**. Avec la réforme de la TH, la commune a reçu plus de TFB qu'elle n'a perdu de TH. Elle est surcompensée. Le coeff correcteur vient rétablir cela.

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES Fonctionnement	Montant perçu	Répartition en %
011/ Charges à caractère général	210 893,50	44 %
012/ Charges de personnel	200 123,31	41 %
014/ Atténuation de produits	24 472,00	5 %
65/ Autres charges de gestion courantes	44 098,33	9 %
66/ Intérêts d'emprunt	2 366,25	1 %
67/ Charges exceptionnelles	0,00	0 %
TOTAL (hors opérations d'ordres)	481 953,39	100 %

En 2022, les charges de personnel s'établissent par an à 380 € / habitants et constituent 41 % de dépenses de fonctionnement.

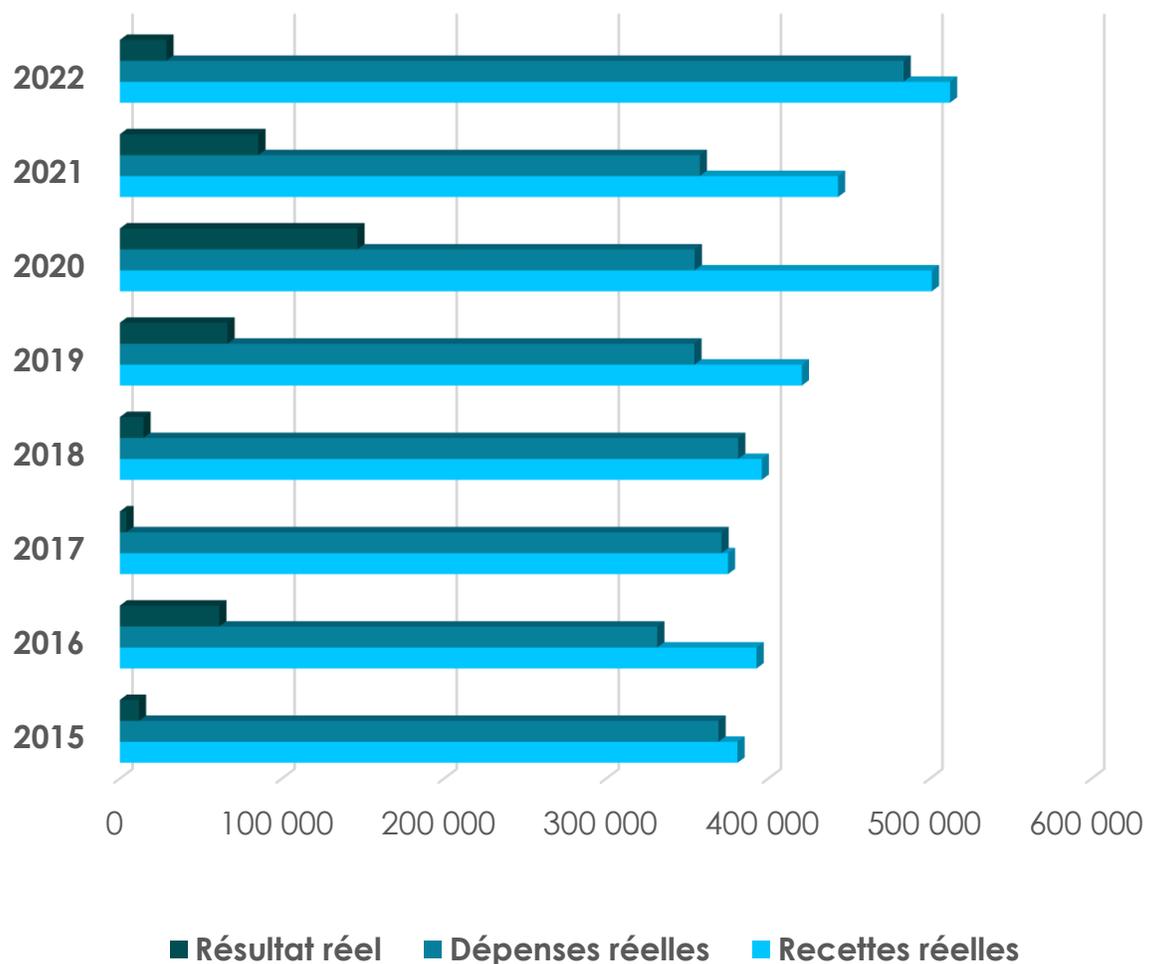
- Variation par rapport à 2021 :

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES Fonctionnement	2021	2022	Variation en %
011/ Charges à caractère général	102 470,92	210 893,50	+ 105,80 %
012/ Charges de personnel	189 539,32	200 123,31	+ 5,58 %
014/ Atténuation de produits	24 472,00	24 472,00	+ 0,00 %
65/ Autres charges de gestion courantes	38 143,51	44 098,33	+ 15,61 %
66/ Intérêts d'emprunt	2 980,29	2 366,25	- 20,60 %
67/ Charges exceptionnelles	100,00	0,00	- 100,00 %
TOTAL	357 706,04	481 953,39	+ 34,73 %

Evolution réelles des dépenses et recettes de fonctionnement

(sans les opérations d'ordres)



	Recettes réelles	Dépenses réelles	Résultat réel
2015	380 995,06	369 232,26	11 763
2016	392 724,58	331 486,77	61 238
2017	375 118,57	371 117,99	4 000,58
2018	395 938,47	381 391,44	14 547,03
2019	420 686,94	354 362,07	66 324,87
2020	501 134,70	354 599,46	146 535,24
2021	443 092,43	357 706,04	85 386,39
2022	512 375,55	483 681,03	28 694,52

Le résultat réel représente la CAF brute (Capacité d'Auto Financement). La CAF représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement.

Après analyse nous remarquons que la situation financière de la section de fonctionnement est maîtrisée mais on s'aperçoit qu'en 2022 les dépenses réelles de fonctionnement augmentent significativement. Cela s'explique par des pannes non prévues sur le matériel roulant (tracteur...),

Les dépenses de fonctionnement doivent continuer à être maîtrisées car nous ne savons pas si dans les années à venir l'Etat continuera d'augmenter ou de maintenir les dotations annuelles,

Analyse poussée des dépenses de fonctionnement 2022 par rapport à 2021.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Articles	Libellés	Montants	Observations
Art. 60611	Eau /Assainissement	+ 1 000 €	-
Art. 60612	Electricité	+ 2 000 €	-
Art. 60621	Combustibles	+ 4 000 €	-
Art. 60622	Carburants	+ 2 000 €	-
Art. 6232	Fête et cérémonie	+ 4 000 €	Reprise de la fête votive
Art. 60631	Réparation tracteur/ épareuse	+ 3 000 €	-
Art. 657351	Dossiers ADS urbanisme	+ 5 500 €	Nouveau service facturé
Art. 615221	Bâtiments publics	+ 11 000 €	Eclairage Eglise : 6 000 €, Trvx salle des fêtes : 5 000 €
Art. 62875	Frais RPI	+ 82 000 €	Deux années scolaires, Recettes : 37 184 € Reste à charge pour la commune : 44 816 €
TOTAL		+ 114 500 €	

- Analyse rétrospective 2022 :

Section d'INVESTISSEMENT

RECETTES d'Investissement	Montant perçu	Répartition en %
10/ - Excédent de fonctionnement (1068)	98 564,05	63 %
- FCTVA	6 172,68	4 %
- Taxes d'Urbanisme (TA)	11 962,04	8 %
- Dons	16 000,00	10 %
13/ Subventions d'équipement	23 214,00	15 %
TOTAL (hors opérations d'ordres)	155 912,77	100%

Les principales ressources de la section d'investissement sont les subventions, le remboursement d'une partie de la TVA calculés sur les investissements de l'année précédente et l'excédent de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement (compte 1068) représente le besoin net de la section d'investissement par la section de fonctionnement avec intégration des RAR (voir présentation BP 2022).

Section d'INVESTISSEMENT

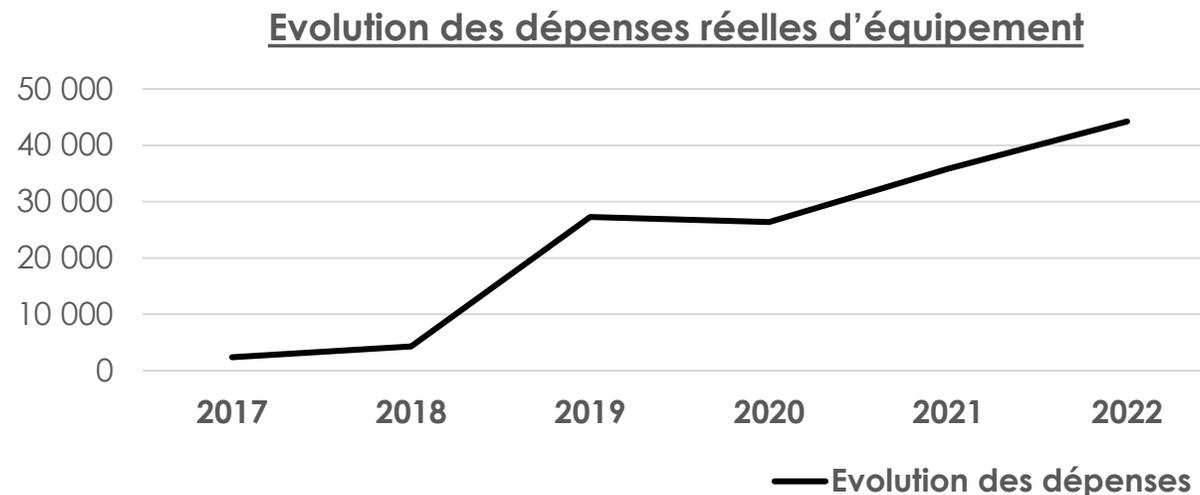
DEPENSES d'Investissement	Montant perçu	Répartition en %
16/ Emprunts (remboursement du capital)	33 846,16	23 %
20/ Immobilisations incorporelles	11 434,98	8 %
21/ Immobilisations corporelles	32 822,08	22 %
23/Immobilisations en cours	62 751,36	42 %
204/ Subventions d'équipement	7 580,00	5 %
TOTAL (hors opérations d'ordres)	148 434,58	100%

- **Listing des travaux réalisés en 2022 :**

Travaux réalisés en 2022	Etat d'avancement
- Voirie Communale 2022	- TERMINÉ
- Réfection façade Chapelle Saint Jean des Arades	- TERMINÉ
- Panneaux de voirie	- TERMINÉ
- Extension réseau eau Lieu-dit « Barrat »	- TERMINÉ
- Réfection Pont bascule	- TERMINÉ
- Frais d'étude salle des fêtes – panneaux photovoltaïques	- TERMINÉ
- Mobiliers divers	- TERMINÉ
- Création City stade	- TERMINÉ
- Installation de cavurnes – cimetière communal	- En cours
- Adressage communal	- En cours
- Réfection WC publics	- En cours
- Réhabilitation et mise aux normes Presbytère	- Etudes réalisées – Travaux sur BP 2023

• Evolution des dépenses réelles d'équipement depuis 2017 (hors remboursement de la dette et op. d'ordre) :

	Chap 20	Chap 21	Total
2017	0	2 385	2 385
2018	3 345	940	4 285
2019	0	27 259	27 259
2020	0	26 398	26 398
2021	7 562	28 288	35 850
2022	11 435	32 822	44 257



Section	Déficit ou dépenses	Excédent ou recettes
Résultat de clôture 2021	- 57 568,29 (investissement)	+ 130 373,45 (fonctionnement)
INVESTISSEMENT	-	+ 9 205,00
FONCTIONNEMENT	-	+ 28 694,52
Résultat de clôture 2022		+ 168 272,97
RAR	- 9 420,00	+ 50 000,00
Totaux	- 66 988,29	+ 218 272,97
RESULTATS DEFINITIFS		+ 151 284,68

Après avoir présenté le Compte Administratif du budget communal de l'année 2022 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 28 694,52 €, et un excédent en section d'investissement de 9 205,00 €, les RAR peuvent être intégrés de la façon suivante :

RAR : ≥ Dépenses (9 420,00 €),
 ≥ Recettes (50 000,00 €)

Clôture au 31/12/2022 avec RAR : 151 284,68 €,

L'élaboration du budget communal 2022 peut débuter sur ces bases,

Projet du budget communal pour l'exercice 2023 :



• 1/ Taux de fiscalité locale ;

- Après analyse du résultat de clôture de l'année 2022, Monsieur le Maire propose pour cette année d'augmenter légèrement les taux d'imposition votés l'an dernier (proposition d'augmentation de la TH et de TFB.

Commune	TH	TFB	TFNB	CFE
Taux 2023	10,65	33,85	50,88	17,54

• 2/ Dotations ;

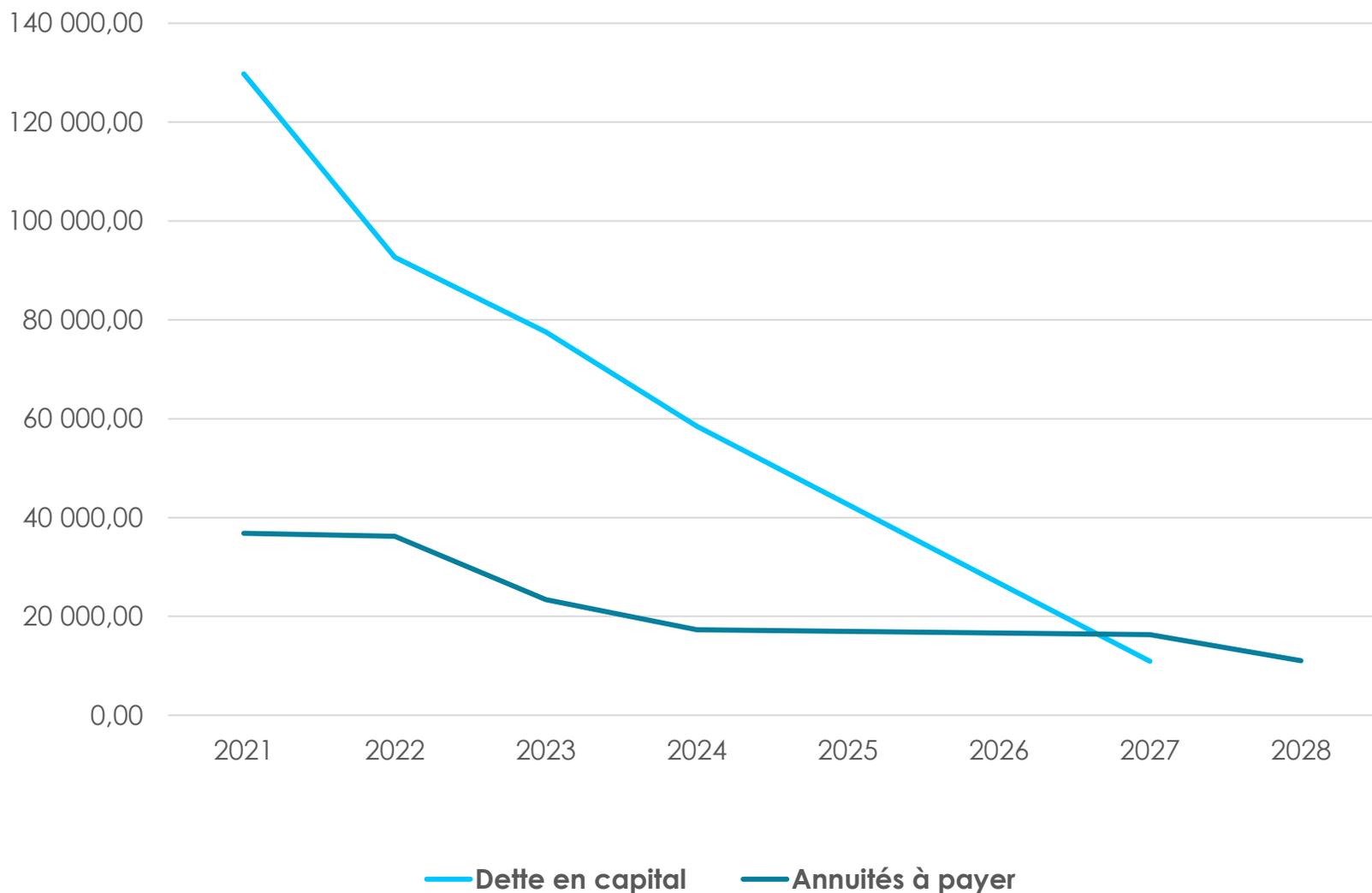
Dotations Globales de Fonctionnement 2022 :
(en attente des dotations 2023)

199 542 €

- DGF dotation forfaitaire : 105 612 €,
- DGF dotation de solidarité rurale « péréquation » : 26 645 €,
- DGF dotation de solidarité rurale « cible » : 51 275 €,
- DGF dotation nationale de péréquation : 12 979 €,
- Dotation élu local (DPEL) : 3 031 €.

- **3/ La dette communale ;**

Etat de la dette sur 7 ans



A prévoir en 2023 :

→ **36 212,41 €** (annuités à payer)

*21 596,16 € paiement du capital,
En section d'investissement*

*1 800,55 € paiement des intérêts.
En section de fonctionnement.*

On remarque une baisse significative des annuités en 2023 avec la fin de 2 emprunts.

Après le 1^{er} trimestre 2023, 2 emprunts seront en cours. Nous serons à l'aise pour réaliser un nouvel emprunt courant 2023 pour la réhabilitation du presbytère,

L'encours de la dette par habitants de de 184 €/ habitants.

ÉPARGNE BRUTE :

Quand la collectivité a perçu les recettes et réalisé les dépenses de fonctionnement, il reste un surplus qu'on appelle **épargne brute ou capacité d'autofinancement brute**. Celle-ci doit être au moins égale au montant du capital des emprunts arrivant à échéance (soit 21 596,16 €).

Épargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement + chapitre 66 - chapitre 67
 $= 512\,375,55 - 483\,681,03 + 2\,366,25 - 0,00 = \mathbf{31\,060,77}$

L'autofinancement permet à la collectivité de financer une partie de son investissement avec des ressources qui sont issues de son propre fonctionnement. Il permet de limiter le recours à l'emprunt et représente donc en comparaison une ressource qui « ne coûte rien ».

Néanmoins, il faut noter que l'autofinancement n'est pas une ressource gratuite, elle repose notamment sur l'impôt. Par ailleurs, financer l'intégralité de ses investissements par l'autofinancement ne serait pas forcément signe de bonne gestion. D'une part, l'emprunt peut s'avérer dans certaines conditions économiquement intéressant. D'autre part, le recours exclusif à l'autofinancement serait le signe d'une mobilisation trop massive de l'impôt ou d'un sous-investissement.

RATIO DE RIGITÉ STRUCTURELLE :

Il correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la commune : ce sont les dépenses de personnel, les intérêts et capital des emprunts... Une gestion rigoureuse et économe des deniers publics permet de limiter ces dépenses obligatoires.

Ratio de rigidité structurelle = charges de personnel Chap 012+ annuité de la dette (capital + intérêts) / recettes réelles de fonctionnement.
 $= 200\,123,31 + 35\,212,41 / 512\,375,55 = \mathbf{0,46}$

Le seuil d'alerte est à 0,65.

RATIO DE SURENDETTEMENT :

Il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité. C'est un ratio qui se mesure en pourcentage.

*Ratio de surendettement = Encours de la dette / recettes de fonctionnement = 95 903,80 / 512 375,55 = **0,18 %***

Le seuil d'alerte est supérieur à 2.

RATIO DE DESENDETTEMENT :

Il s'agit de calculer le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne.

Il se calcule comme suit :

*Ration de désendettement au 31/12/2022 = Encours de la dette / épargne brute = 95 903,80 / 31 060,77 = **3 ans***

Le seuil d'alerte d'endettement, communément admis, commence autour de 12 ans.